

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2016

### **“Étude IPP” : les PRE ne se reconnaissent pas dans une évaluation à charge, réductrice et impressionniste.**

L'ANARE (Association nationale des Acteurs de la Réussite Éducative) conteste l'évaluation des Programmes de Réussite Éducative<sup>1</sup> (Mars 2016), publiée par l'Institut des Politiques Publiques (IPP) sur plusieurs points:

- La confusion des différents objets de cette étude: résultats scolaires, parentalité, épanouissement des enfants.
- La méthodologie, et notamment la constitution des groupes témoins, ne garantit pas avec exactitude des situations comparées.
- La non-prise en compte de la spécificité de prise en charge des projets de réussite éducative, entretient les amalgames.
- La non-prise en compte de l'impact (positif ou négatif) de la nouvelle organisation du temps scolaire sur les actions menées au titre du PRE et le partenariat éducatif (véritable biais compte tenu du scolaro-centrisme de cette évaluation).

L'évaluation des politiques publiques est une chose normale à laquelle les PRE se plient de façon volontariste depuis le début du lancement de ce programme. Rappelons même qu'il est, depuis 10 ans, l'un des dispositifs de l'État le plus évalué ... or l'évaluation faite par l'IPP est la première à mettre en lumière des « effets négatifs » sur ses bénéficiaires.

Mais qu'en est-il vraiment de cette recherche ? Pourquoi, soudain, de si mauvais retours alors même que sur les territoires, les PRE sont reconnus par les acteurs, les élus, les familles comme un dispositif efficace, humain et répondant aux fragilités singulières de leurs bénéficiaires ? Si ce dispositif était si négatif et si peu pertinent, pourquoi, lors de la mise en place des PEDT et des Contrats de Ville, le PRE aurait-il été reconnu comme l'un des leviers d'action des volets éducatifs des territoires?

#### **Les conclusions d'une enquête qui nous interrogent...**

L'évaluation de l'IPP conclut à « une absence d'effet des parcours PRE sur la situation des enfants ».

Dans le cadre de ses activités, l'ANARE a, à plusieurs reprises, alerté sur le caractère extrêmement scolaro-centré de cette évaluation. Elle ne prend pas en compte l'approche globale développée dans les projets de réussite éducative, telle, que définie dans la loi de cohésion sociale de 2005. L'ANARE n'a de cesse de rappeler la dimension plurifactorielle de la notion de réussite.

L'ANARE déplore une nouvelle fois une lecture uniquement centrée sur les apprentissages scolaires pour apprécier les effets des parcours de réussite éducative.

### Une méthodologie contestable...

Par ailleurs, la méthodologie nous semble, à bien des niveaux, contestable. Que penser d'une étude menée majoritairement par des chercheurs en économie (et seulement une chercheuse en sciences de l'éducation) lorsque que l'on connaît la complexité du champ global de la réussite éducative?

L'approche éminemment partenariale et participative du PRE impose de considérer la coordination, les partenariats, les actions et le temps du PRE pour ce qu'ils sont, sans les réduire au point où le fait l'étude de l'IPP par la méthode choisie, appliquée de plus à un échantillon de très petite taille (0,4% des bénéficiaires). Le corpus analysé est-il d'ailleurs représentatif de la grande diversité des 550 sites de Réussite Éducative du territoire national?

Comment est-il envisageable de mettre en lumière un soi-disant échec des PRE sans entrevoir et interroger toutes les dimensions et acteurs de la réussite éducative, et de rapporter sans cesse les PRE, à la réussite scolaire ?

### Des conclusions rapides et ne tenant pas compte des nombreuses autres études menées sur les effets des PRE...

Cette évaluation à charge, et particulièrement réductrice, est loin de satisfaire toutes les conditions scientifiques qu'elle affiche pour tenir une analyse peu étayée et des préconisations très éloignées des préoccupations des acteurs de terrain. Certaines conduisent même à dénaturer la logique partenariale dans laquelle les PRE se sont inscrits depuis leur origine.

L'ANARE veille à ce que les PRE ne se réduisent pas au statut de simple dispositif plus ou moins articulé aux objectifs d'une école dont les missions ne sont appréhendées que sous l'angle de la réussite scolaire.

Aussi, au regard de ces différents aspects, l'ANARE demande la réévaluation des programmes de réussite éducative, en prenant appui sur une méthodologie partagée et cohérente au regard de la spécificité de ce dispositif. Nous nous insurgons contre cette position particulièrement scolaro-centré et réductrice, balayant toute autre forme d'éducation et les réussites inhérentes. Elle laisse croire que les enfants et les familles ne voient la réussite que par la-scolarité et sans capacité d'expertise de leur part.

Nous rappelons que l'ANARE exprime la volonté d'inscrire la réussite éducative dans les politiques publiques, à la fois par son expertise, sa capacité à mobiliser et associer les acteurs éducatifs et par l'innovation de ses prises en charge.

---

<sup>i</sup>(<http://www.cget.gouv.fr/dix-ans-de-programme-de-reussite-educative-cget-publie-etudes-devaluation> )